

PolySeSouvient

Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes



www.polysesouvient.ca ❖ info@polysesouvient.ca ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ A/s 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

Montréal, le 6 décembre 2019

Monsieur François Legault
Premier ministre
Gouvernement du Québec
Édifce Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est
3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4
Francois.Legault.ASSO@assnat.qc.ca

Madame Geneviève Guilbault
Vice-première ministre et ministre de la Sécurité
publique
Gouvernement du Québec
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Tour des Laurentides
Québec (Québec) G1V 2L2
ministre@msp.gouv.qc.ca

Objet: Renforcement des processus entourant l'accès aux permis de possession d'armes

Monsieur le Premier Ministre,
Madame la Vice-première Ministre,

Au nom des divers membres de PolySeSouvient, dont nombreux témoins, survivants et familles de victimes associés au féminicide de 1989 à l'École Polytechnique, veuillez accepter nos plus sincères remerciements pour la magnifique cérémonie commémorative qui a eu lieu à l'Assemblée nationale à la veille du trentième anniversaire de cette tragédie. Nous profitons également de cette occasion pour saluer de nouveau l'engagement de votre gouvernement à maintenir la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* de même que l'annonce récente informant le public de l'application des amendes associées à sa non-conformité à partir du début de décembre.

Par la présente, je souhaite faire un court suivi en lien avec notre conversation (avec vous, Monsieur Legault) lors de la réception avec les familles qui a précédé la cérémonie d'hier.

Voici donc un survol des constats et recommandations que nous avons déjà communiqués à divers autorités gouvernementales en lien avec le processus de dépistage des candidats aux permis de possession ainsi que les mesures de prévention auprès des détenteurs actuels — processus gérés par la Sûreté du Québec.

Notamment sur la base de deux importants reportages d'enquête publiés dans *Le Devoir* ([le 30 avril 2018](#) et [le 4 mai 2018](#)) qui ont révélé la facilité alarmante avec laquelle un individu peut obtenir un permis de possession au Québec, nous recommandons que, dans le cadre de son travail d'application de la loi fédérale sur les armes à feu, la Sûreté du Québec:

- 1) assure un suivi systématique auprès des deux références, du(de la) conjoint(e) ou ex-conjoint(e) ainsi que l'autorité médicale qui aurait traité le(la) candidat(e) pour un trouble de santé mentale,
- 2) renforce la rigueur d'application des critères de la loi fédérale de manière à privilégier la sécurité

publique en cas de doute, et

- 3) déploie une campagne de sensibilisation continue auprès des policiers et des tribunaux pour favoriser les mesures préventives, de même qu'auprès du public pour encourager le signalement des personnes potentiellement à risque.

De plus, nous recommandons que le gouvernement du Québec envisage l'instauration d'un tribunal spécialisé dans les mesures de prévention et de protection (contrairement aux mesures punitives en lien avec des crimes), soit qui traiteraient de l'ensemble des mesures de nature préventives basées sur des risques comme les révocations de permis de possession d'armes ou les ordonnance de non-communication.

En effet, selon les informations contenues dans les reportages du Devoir, aucune vérification des antécédents n'est effectuée lorsqu'un candidat nie avoir eu des épisodes suicidaires ou dépressifs — comme l'a fait Alexandre Bissonnette lorsqu'il a rempli le questionnaire pour l'obtention de son permis de possession et, ce, malgré qu'il ait été traité pour des troubles mentaux. Les deux répondants qui signent le formulaire du demandeur ne sont pas systématiquement contactés, et il n'y a même pas de vérification aléatoire pour valider de temps en temps la légitimité des références. En fait, les enquêteurs ne font pas de vérifications à moins qu'il y ait un événement policier ou une plainte d'un proche.

Cela découle sans doute des piètres ressources dédiées au dépistage des candidats, soit à peine une dizaine d'employés pour traiter 100 000 demandes de permis chaque année.

Il n'est donc pas surprenant que de nombreux auteurs de tragédies commises avec des armes étaient détenteurs d'un PPA en règle : le tireur de la tuerie au Collège Dawson (2006), le tireur lors de l'attentat au Métropolis (2012), le meurtrier du policier Thierry LeRoux (2016) et l'auteur du massacre à la Grande Mosquée de Québec (2017), pour n'en nommer que quelques-uns.

Par ailleurs, dans le cadre de notre [récente lettre](#) au nouveau ministre fédéral de la sécurité publique, Bill Blair, nous lui avons justement demandé : d'« *investir d'importantes ressources additionnelles, notamment par l'entremise des accords de contribution avec les provinces, en vue de renforcer le processus d'enquête pour les demandeurs de permis afin d'assurer un suivi systématique des références, conjoints/ex-conjoints, employeurs et autorités médicales ayant traité un demandeur pour un trouble de santé mentale, de même que les interventions préventives auprès des propriétaires actuels (révocation de permis et retrait d'armes à feu) de manière à ce qu'elles soient fermement basées sur le principe de précaution.* »

Nous espérons donc pouvoir compter sur vous, monsieur le Premier Ministre et madame la Vice-première Ministre, pour entamer les démarches nécessaires afin de pouvoir investir les sommes nécessaires en vue d'assurer une rigueur dans les processus en question qui est à la hauteur des conséquences dévastatrices potentielles lorsqu'un personne à risque a accès à une arme à feu.

Sur ce, nous vous prions de bien vouloir agréer nos sentiments les plus respectueux,

[Signatures enlevées pour fin de publication]

Heidi Rathjen
Coordonnatrice

Michel LeRoux
Père de Thierry LeRoux (1989-2016)